

**D'UN ROCHER A L'AUTRE : MONACO ET**

**CARLAT** Suite au procès et à l'exécution de Jacques d'Armagnac, la vicomté de Carlat échoit en 1477 à Anne de France, fille de Louis XI, puis à Louise de Savoie, mère de François Ier, en 1521. Après la destruction du château sur ordre d'Henri IV en 1603-1604, le Carladès ainsi rattaché au domaine royal, aura Vic pour nouvelle capitale.

C'est au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle que le destin de Carlat se lie à celui de Monaco. Petit par sa taille, Monaco revêt cependant une importance stratégique remarquable. Solidement fortifié, son commerce maritime ouvre sur toute la Méditerranée et au-delà. Mais seul, il ne peut faire face aux puissances voisines. En 1524, Monaco se place sous la protection de l'Espagne en échange de la reconnaissance de sa souveraineté, une tutelle qui durera plus de cent ans.

La protection des Habsbourg, régnant sur l'Espagne et le Saint Empire romain-germanique, est indubitablement bénéfique pour Monaco dont le souverain obtient le titre de Prince en 1633. Mais la puissance de l'Espagne décline face à la France tandis que son protectorat sur Monaco devient pesant. Dès 1630, des négociations secrètes sont engagées entre Honoré II et l'ambassadeur de France en faveur d'un retournement d'alliance.



Médaille à l'effigie d'Honoré II, prince de Monaco, datant de 1645.  
APM, PH 3400

Lors de la signature du traité de Péronne le 14 septembre 1641, Louis XIII garantit à Honoré II tous les avantages qu'il perd du côté de l'Espagne, reconnaît la souveraineté du Prince sur Monaco et s'engage à lui fournir une garnison de cinq cents soldats. Afin de compenser la confiscation des terres monégasques enclavées en territoire espagnol, il lui promet des terres françaises au revenu équivalent.

Afin de prendre possession de ses nouvelles terres en Carladès, Honoré II dépêche l'intendant de ses maisons et affaires en France : Claude Fabri, baron de Rians. Lors de la cérémonie du 14 novembre 1643 dans la maison du bailliage de Vic, l'intendant remet ainsi le sceau de Monaco au lieutenant particulier civil et assiste à l'office religieux depuis le siège le plus éminent de l'église. Ces formalités sont reproduites les jours suivants à Carlat, où le baron visite également les ruines du château, à Mur-de-Barrez et à Calvinet.

Ces terres représentent avant tout une source de revenus parmi lesquels des loyers fixes et de nombreux impôts (moulins, fours banaux, péages, frais de justice, etc.). Les Grimaldi sont soucieux de la bonne gestion de leurs possessions auvergnates, or l'éloignement du prince est propice à la multiplication des abus. En septembre 1668, Louis I<sup>er</sup> de Grimaldi décide donc de séjourner une vingtaine de jours à Vic, affirmant par sa présence son autorité sur le comté. Il y reçoit les hommages de ses vassaux et règle des différends comme les droits de pacage des animaux dans les forêts seigneuriales.

Lors du traité de Péronne, Honoré II obtient également des droits régaliens : les tribunaux royaux sont maintenus mais les officiers de justice rémunérés par Monaco sont nommés conjointement par le roi de France et le Prince, un compromis qui lui permet de

garder la main sur les causes jugées en Carladès. Mais sa justice concurrence la justice royale, source de multiples heurts pendant près d'un siècle. Administré de loin, le territoire est donc suivi de près par les princes de Monaco qui y nomment des fondés de pouvoir dont ils contrôlent les agissements. L'entretien de ces représentants a cependant un coût qui, en cas d'aléas climatiques ou de mauvaises récoltes, font du Carladès une possession bien moins rentable que ce que prévoyait le traité de 1643.

Les Carladésiens cultivent dès lors un sentiment d'indépendance et d'autonomie par rapport au pouvoir royal. En 1789 ils veulent rédiger un cahier de doléances spécifique à leur comté et envoyer leurs propres députés aux Etats généraux. Leur volonté finalement étouffée n'aurait sans doute pas pesée sur la suite des événements : avec l'abolition des privilèges le 4 août 1789, le Prince Honoré III de Monaco perd ses droits sur le Carladès. Une spoliation illégitime proteste-t-il, puisque ces possessions lui ont été cédées dans le cadre d'un traité diplomatique et non en raison de ses titres de noblesse. Mais quand l'Assemblée législative reconnaît son droit à une indemnité, la fin de la monarchie constitutionnelle en 1792 coupe court aux négociations. Le Prince Honoré III devient le citoyen Grimaldi et perd ces terres où il n'aura jamais posé le pied.

Après son château deux siècles plus tôt, le Carladès est lui-même démantelé en 1790, coupé par la frontière des nouveaux départements du Cantal et de l'Aveyron. Les seigneuries qui le constituaient sont vendues à des particuliers. Jadis promontoire prestigieux surmonté d'une forteresse imprenable, le rocher de Carlat est cédé à un prix dérisoire. Le nom même de Carladès faisant référence à un titre aboli, est abandonné. Vic-en-Carladès devient Vic-sur-Cère et le souvenir s'efface peu à peu des mémoires...

...Jusqu'à ce que le comte cantalien Edouard de Dienne, intéressé par l'histoire de ce territoire, fasse une découverte fascinante et inattendue aux Archives Princières de Monaco : tout un fonds d'archives concernant la vicomté de Carlat avant son attribution à Honoré II. Le Prince Albert I<sup>er</sup>, grand promoteur de la recherche scientifique et historique, finance alors l'édition en 1900 de ces pièces inédites intégralement transcrites par Gustave Saige et le comte de Dienne, accompagnées d'une histoire de la vicomté.



*Portrait d'Albert Ier, Prince de Monaco, en habit d'académicien. - Héliotype, cliché Detaille, tiré à part de "L'œuvre anthropologique du Prince Albert Ier de Monaco", L'Anthropologie, tome 33, 1923 (Bibliothèque du Musée du Veinazès).*

Afin d'éviter toute exploitation du rocher de Carlat et de mener des fouilles archéologiques sur ses ruines, le

comte de Dienne, membre de la Société de la Haute-Auvergne (SHA), propose à Albert I<sup>er</sup> d'acquérir le plateau. Plus qu'une volonté de rendre au Prince les possessions de ses ancêtres, c'est avant tout un souci d'ordre patrimonial qui l'anime. La SHA sert de prête-nom pour éviter une flambée des prix, acquiert les lieux en 1911 pour 1.500 francs (moins de 4.000 euros actuels) et les rétrocède au Prince en 1914. En 1956, les cloches du Carladès sonnent pour le mariage du prince Rainier III avec Grace Kelly. La ville d'Aurillac, s'érigeant en porte-parole des communes de l'ancien comté, leur offriront une fontaine de cuivre rouge décorée des armes de la cité et de celles de la principauté, symbole de leur vif attachement aux princes de Monaco.

En 2014 la Société de la Haute-Auvergne suggère donc de célébrer le centenaire de cette rétrocession et Carlat accueille leurs Altesses Sérénissimes le Prince Albert II de Monaco et la Princesse Charlène.



*Commémoration du centenaire sur le rocher de Carlat en présence du Prince Albert II de Monaco, APM*

Ce panneau découle de l'exposition "D'un rocher à l'autre, Monaco-Carladès, quatre siècles d'histoire", produite en 2014 par les Archives Départementales du Cantal avec le soutien de Thomas Fouilleron, responsable des archives historiques de la principauté de Monaco. Texte et images de cette exposition sont consultables sur le site des Archives départementales du Cantal <http://archives.cantal.fr>

## UN ATTACHEMENT QUI DEFIE LE TEMPS

La famille princière de Monaco témoigne d'un attachement particulier pour la région ; en 1904, le prince Albert Ier traverse une partie du Cantal à moto, et en 1912, le prince héréditaire Louis et sa fille Charlotte séjournent au château de Chavagnac, chez le premier aide de camp du prince Albert Ier, le général de Pélacot. Charlotte revient même en 1913 et se fait photographier sur le Rocher avec ses hôtes.

Cet intérêt perdure dans les générations suivantes de la famille princière ; en 1953, le prince Rainier III utilise le pseudonyme de Louis Carladès pour s'assurer l'incognito comme pilote lors du tour de France automobile ; en 1997, le prince héréditaire Albert participe à un match de football caritatif à Aurillac.

En 2014, le prince Albert et la princesse Charlène participent à Carlat aux célébrations du centenaire de la rétrocession du Rocher. A cette occasion, les archives départementales du cantal réalisent l'exposition "D'un rocher à l'autre, Monaco-Carladès, quatre siècles d'histoire", avec le soutien de Thomas Fouilleron, responsable des archives historiques de la principauté de Monaco.

*La princesse Charlotte et la famille Pélacot sur le rocher de Carlat, APM, cliché Rochette de Lempdes*



*Le prince Albert II de Monaco en 2014 sur le Rocher de Carlat, tenant le cliché pris un siècle plus tôt, APM*